

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 67/2026

Nombre de

Conseillers :

en exercice :

présents :

votants :

L'an deux mille vingt six

le : cinq juin

le Conseil Municipal de la Commune de SIMIANE

COLLONGUE,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de M. Philippe ARDHUIN, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

PRESENTS : MM. TOUS EXCEPTES :

OBJET :

**CANDIDATURE
POUR L'APPEL A
MANIFESTATION
D'INTERET DE LA
METROPOLE AIX-
MARSEILLE-
PROVENCE**

-PROCURATIONS :

- M. Patrick GARGUILO à Mme Anna GAGLIARDI
- M. Noé GUIGONET à Mme Marie-Line LEPAGE BAGATTA
- M. Paul MAISON à Mme Marina BARRESI
- M. Bernard NEDJAR à M. Robert CANAMAS
- Mme Dominique VALOIS à M. Philippe ARDHUIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les compétences exercées par la collectivité en matière de gestion des déchets verts,

Considérant les enjeux environnementaux et économiques liés à la réduction des déchets verts,

Considérant l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Considérant l'intérêt pour la commune de bénéficier d'un accompagnement de la Métropole sur le « produire moins de végétaux (déchets verts) / gérer différemment ses espaces verts »,

**Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture**

le :

Publié ou Notifié

le : 12/6/2026

Le Conseil Municipal,

- DECIDE :

D'approuver la candidature de la commune pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt sur le volet « produire moins de végétaux (déchets verts) / gérer différemment ses espaces verts »,

- AUTORISE :

Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire,
Philippe ARDHUIN

